

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9.

MONTREAL, VENDREDI, 27 MARS 1846.

No. 15

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

PRONONCÉ PAR LE R. P. LACORDAIRE, LE DIMANCHE 4 JANVIER 1846.

La propriété est une des bases de la société naturelle, non-seulement parce qu'elle sert à la conservation et à la distribution de la vie, mais encore parce qu'elle est nécessaire au maintien de notre dignité et de notre liberté. Cependant, le monde païen la détournant de ce double but, en avait fait un instrument de misère, de servitude et de dégradation, et vous avez vu l'heureuse révolution s'accomplir sous ce rapport par le droit évangélique ou chrétien. L'Évangile a restitué aux hommes la propriété inaliénable du travail, et le travail leur étant trop souvent refusé par l'âge ou la maladie, ou même l'occasion, il a créé pour eux une seconde propriété dans le superflu du riche et dans la charité de tous. Par cette double disposition du droit nouveau, l'une et l'autre inconnues de l'antiquité, la paix s'est faite entre l'humanité riche et l'humanité pauvre, la première aidant la seconde, et contentes de leur sort autant qu'il est possible d'arriver ici-bas au contentement; car, en ce point comme en beaucoup d'autres, Messieurs, vous ne devez pas perdre de vue qu'aucune providence ne peut tout pour l'homme; quel que soit le droit, l'abus reste possible par notre liberté, et le malheur par l'abus. Toute la justice et toute la charité de l'Évangile ne sauraient entièrement conjurer l'effet de nos passions, de l'égoïsme, de l'imprévoyance, de la mollesse et de tant d'autres causes par lesquelles nous creusons sous nous un abîme de misère et de douleur. L'homme équitable n'accusera pas toujours ses frères des maux où il est tombé; il en accusera souvent lui-même; il pardonnera d'autant plus à Dieu qu'il se pardonnera moins, et fût-il innocent, il comprend encore que n'étant pas tout seul, les fautes d'autrui peuvent l'atteindre et attrister sa destinée. L'Évangile à la liberté pour contrepoids; il ne fait que les miracles qui ne la détruisent pas.

La propriété étant réglée par la justice et purifiée par la charité, tout n'est pas fait encore. Il est une autre base de la société naturelle, non moins importante, plus importante peut-être, si toutefois il est possible d'assigner des degrés exacts aux éléments constitutifs de l'ordre social: je veux parler de la famille. Car la société humaine n'est point une assemblée d'individus épars, dénués de toute autre consistance que celle de leur personnalité; elle est un tissu de familles régulières, qui sont de l'homme même une société antérieure à tout autre, société de travail, de richesse, d'affection, de force, par laquelle l'homme se pose comme un être plein, conservant et propageant sa vie, et partant de là pour entrer dans une société plus vaste, à laquelle il apporte son existence collective, et à qui il demande, en échange, une participation à des biens plus grands: toute l'étendue, toute la gloire, toute la puissance d'une patrie.

Je me propose d'examiner aujourd'hui ce que le droit évangélique a fait pour la famille. La nature même du sujet exigera de moi quelquefois que je touche à des points délicats; j'espère, en y touchant, rester dans les limites consacrées par la langue chrétienne, et même par la langue de ce grand siècle de Louis XIV, à qui Dieu avait accordé la grâce de faire bien et de mieux dire encore.

La famille est composée de trois sortes de personnes: le père, la mère et l'enfant. Je ne parlerai de l'enfant que d'une manière accessoire, parce que sa destinée dépend des relations qui existent entre le père et la mère, et que là où ces relations sont justes et humaines, le sort de l'enfant est lui-même bon et heureux. Je l'écarte de la discussion pour ne pas le compliquer inutilement.

Selon la tradition consignée dans les livres saints, Dieu ayant fait l'homme, le regarda, et trouva qu'il était seul. Il lui envoya donc un sommeil mystérieux, et pendant qu'il y était plongé, posant la main sur son cœur, il arracha une partie du bouclier naturel qui le couvre, en forma un être nouveau, et ayant éveillé l'homme, il lui présenta la compagne de sa vie. L'homme, ravi, se reconnut dans un autre que lui-même, et prononça la première parole d'amour: *Voici, dit-il, l'os de mes os, et la chair de ma chair; celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été tirée de l'homme; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair.* Cette parole, Messieurs, ou plutôt ce chant renfermait toute la constitution de la famille: la dignité réciproque de l'homme et de la femme, l'indissolubilité de leur union, et cette union en deux personnes seulement. La dignité d'abord puisque la femme avait été prise de l'homme, et qu'on ne pourrait jamais

lui reprocher d'avoir été formée d'un limon secondaire; l'indissolubilité, puisque leur union était dans une seule chair; l'unité, puisque cette chair n'était qu'à deux.

Et si, laissant de côté la tradition biblique, nous cherchons dans notre cœur quels sont les vrais rapports de l'homme et de la femme, nous arriverons encore aux mêmes conclusions. En effet, l'affection la plus chère, la plus pénétrante, la plus aimable, celle qui renferme le plus l'idée de la félicité, telle que nous nous la créons, c'est, Messieurs, pesée au poids du cœur, comme au poids du sanctuaire, l'affection qui unit l'homme à sa légitime compagne. Or, là où est l'affection, là il y a communication de dignité; l'affection n'a jamais outragé, elle honore; elle respecte, elle vénère, elle élève ce qui est bas pour le transfigurer en soi. C'est même un des rêves de notre âme, d'aimer au-dessous de nous, pour avoir le plaisir d'élever jusqu'à nous: sentiment délicat, que Dieu éprouve lui-même, et qui nous explique tout ce qu'il fait pour l'homme. Un ancien a dit: *Amicitia pares invenit vel facit*; maxime dont l'application est quotidienne, et qui diminue du sacerdoce et de la chasteté éternelle, ceux-là ont une mère, une sœur, et par conséquent ils ne sont pas exclus de l'affection bénie dont je parle, don de Dieu à tous les hommes et condiment sacrée de toute la vie.

En second lieu, l'affection produit naturellement l'indissolubilité. Quel est l'être assez lâche, quand il aime, pour calculer le moment où il n'aimera plus? Quel est l'être assez indigne de concevoir et de mériter l'affection, qui vit avec ce qu'il aime, comme s'il devait un jour ne l'aimer plus? Qui de nous, au contraire, illusion trop souvent détruite, mais illusion qui nous honore, qui de nous, une fois qu'il aime, ne se persuade, dans ce moment moins, qu'il aimera toujours avec tout l'entraînement et toute la jeunesse de son cœur? On se trompe, je le veux, mais ce n'est pas moins là le caractère inné de tout sérieux attachement.

L'unité en est un autre. On n'aime point à trois, on n'aime qu'à deux. Il est impossible de se représenter une affection de même nature et de même force entre trois âmes d'hommes. C'est à cause de cela même qu'il y a si peu de capacité en nous pour aimer. Notre amour est exclusif; quand nous nous donnons, nous ne nous donnons qu'à un, et il a fallu toute la puissance de Jésus-Christ pour communiquer de l'étendue à nos affections sans détruire leur énergie.

Ainsi donc le cœur et la Bible nous disent la même chose, et en aucun autre point ils ne sont plus d'accord, ils nous disent que les rapports de l'homme et de la femme sont dignité, indissolubilité, unité.

Mais quand, sortant du cœur et de la bible, nous entrons dans l'histoire, est-ce là le spectacle qui se présente à nous? Y trouvons nous, dans les rapports de l'homme et de la femme, dignité, indissolubilité, unité? Non, Messieurs, nous y trouvons tout le contraire. L'homme, historiquement parlant, s'accumulé contre sa compagne tout ce qu'il a pu imaginer de dures et d'incapacités. Il en a fait une captive, il l'a couverte d'un voile et cachée à l'endroit le plus secret de sa maison, comme une divinité malaisante ou une esclave suspecte; il lui a raccourci les pieds dès l'enfance afin de la rendre incapable de marcher et de porter son cœur où elle voudrait; il l'a attachée aux travaux les plus pénibles, comme une servante; il lui a refusé l'instruction et les plaisirs de l'esprit, jusque là qu'en certaines contrées, le voyageur rencontrant cet être dégradé et lui demandant sa route, la femme répondit: " Je ne sais pas, je ne suis qu'une femme. " Que n'a-t-on fait encore contre elle? On l'a prise en mariage sous la forme d'un achat et d'une vente; on l'a déclarée incapable de succéder à son père et à sa mère, incapable de tester, incapable d'exercer la tutelle sur ses propres enfants, et retournant elle-même en tutelle à la dissolution du mariage par la mort. Enfin, la lecture des diverses législations païennes est une révélation perpétuelle de son ignominie, et plus d'une, poussant la défiance jusqu'à l'extrême barbarie, l'a contrainte de suivre le cadavre de son mari, toute jeune et toute vivante, et de s'envelir dans son bûcher, afin, remarque un jurisconsulte, que la vie du mari soit en sûreté, la femme sachant qu'elle ne pouvait lui survivre en aucun cas.

Quelles injures, Messieurs, quelle étonnante dégradation! Ce n'est pas tout. Déjà deshonorés par tant d'outrages à sa faiblesse, on y a joint la fa-